



BELLEY SUD

Compte-rendu du conseil communautaire

Séance du 19 mars 2014 – 20 h.

BELLEY – L'INTEGRAL (Salle du Colombier)

Membres en exercice : 65

Date de convocation : Mardi 11 mars 2014

Membres présents : 55

Secrétaire de séance : M. Bernard PUTHOD

Votants : 63

BASTIAND André	DUCELLIER Michel	ORSAZ Françoise
BELLEMAIN Michèle	FELCI Claude	PAÏTA Jean-Marc
BERGER Charles	FOESSEL David	PASQUALIN Alain
BERTHET Pierre	FOGNINI Jean-Marc	PLANTIN Guy
BIONDA Annie	FOURNIER Jacques	PUTHOD Bernard
BLACHERE Pierre	MARTIN-BARBAZ Denis Suppléant de GARDAZ Jean-Philippe	RAMON Michel
BLANC Jean-Paul	GARNIER Simone	REUTER Bernard
BONNARD Didier	GENS Marcel	RICHARD-VIDON Catherine
BOUVIER Georges	GERIN Georges	RODRIGUEZ Philippe <i>Excusé</i>
BUET Marc	GIROD André	ROLLINSON Caroline
BUISSON Patrick	GONOD Pierre	ROUGET Gilbert
CAMINET Régine <i>Excusée - Pouvoir à M. BUISSON</i>	GROS Fabrice	ROUX Jean-Jacques <i>Excusé - Pouvoir à M. SAUREL</i>
CHAPUT Yvon	GUILLAND Jean-Claude	SAUREL Alain
CHARMONT-MUNET Mireille	GUILLON Pascale <i>Excusée - Pouvoir à M. VINCENT</i>	STRELETSKI Philippe <i>Excusé</i>
CHEVAT Jacques	HERAULT Valérie <i>Excusée - Pouvoir à M. FOGNINI</i>	THOUMINE Yves
CONAND Jean-Paul	JACOB Michel <i>Excusé - Pouvoir à M. DOMAIN</i>	TONINI Laure <i>Excusée - Pouvoir à M. GUILLAND</i>
COUVÉ Jacky	JANET Guy	TRAMONT Danièle
CURTELIN André	JIMENEZ Christian <i>Excusé - Pouvoir à M. BERTHET</i>	TROCMÉ Denise
DELARUELLE Yves	JULLIARD Gérard	TURELLO René <i>Excusé - Pouvoir à M. GENS</i>
DESCHAMPS Roland	LELAURAIN Michèle	VINCENT Xavier
DEVELLE Charles	LERIGET Jean-Claude	VUILLEROD René
DOMAIN Daniel	MERIAUDEAU Robert	

Avant d'ouvrir la séance, donne la parole à M. Blanc qui remercie, au nom de Mme Carnat et du conseil municipal de Virignin, l'ensemble des élus présents pour leurs témoignages de soutien et d'amitié lors du décès de M. Guy Carnat, maire de la commune.

A la demande de M. le Président, le conseil communautaire observe ensuite une minute de silence.

La séance est ouverte sous la présidence de M. René Vuillerod. Sur sa demande, l'assemblée autorise la modification de l'ordre dans lequel seront abordés les points inscrits à l'ordre du jour.

1.- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2014

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations sur le compte-rendu de la séance du 13 février 2014. Il est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

2.- Information des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président entre 14 février et le 19 mars 2014

Au regard de la délibération en date du 2 janvier 2014 par laquelle un certain nombre de délégations lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire :

- de la conclusion des marchés publics figurant dans le tableau ci-dessous.

Objet	Attributaire	Montant en € HT
Fourniture et pose clôture ZAC de la Picardière	PRINCIC PAYSAGE 73170 Yenne	2 210,00 €
Création d'un passage à gué chemin des étangs à Brégnier-Cordon	SARL Jean-Marie BARBARET 01300 Brégnier Cordon	7 900,00 €
Document de communication 2014 – Musée Escalé Haut-Rhône	PHASME 69004 Lyon	1 550,00 €
Réalisation d'un diagnostic sur deux murs de soutènement à Murs-et-Gélignieux (chemin des Cigales) et à Belley (avenue Vuillod)	SOL ETUDE 74371 Pringy	3 971,00 €
Pose tuyau PVC et curage fossé à proximité de la STEP de Cordon à Brégnier-Cordon	SARL Jean-Marie BARBARET 01300 Brégnier Cordon	1 917,00 €
Service / assistance juridique de la Communauté de communes Bugey Sud en conseil et précontentieux dans les domaines suivants : droit de l'urbanisme, contrats publics, domanialité publique et administration générale.	SELARL SINDRES 13001 Marseille	145 €/heure dans la limite de 15 000 €
Remplacement carte alarme incendie du boulodrome de Belley.	DEF 69000 St Priest	1 881,57 €
Terrassement ZA de l'Ousson Nord.	DUMAS TP 01300 Chazey-Bons	3 070,00 €
Avenant n°2 au marché de travaux pour la construction de deux bâtiments industriels ZA de l'Ousson nord à Magnieu – Lot n°11 électricité.	GTE SAS 01350 Béon	Plus value de 493,20 € <i>Nouveau montant du marché :</i> 58 394,45 €

Avenant n°2 au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment à usage sportif principalement dédié à l'aviron sur le site des Ecassaz à Virignin – Lot n°11 électricité – chauffage.	ATME DESCHAMPS 01300 Belley	Moins value de 1 563,41 € <i>Nouveau montant du marché :</i> 52 393,52 €
Avenant n°3 au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment à usage sportif principalement dédié à l'aviron sur le site des Ecassaz à Virignin – Lot n°10 serrurerie, portes sectionnelles.	SERRURERIE MOLLEX 01300 Belley	Plus value de 840,00 € <i>Nouveau montant du marché :</i> 24 241,55€
Avenant n°2 au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment à usage sportif principalement dédié à l'aviron sur le site des Ecassaz à Virignin – Lot n°8 cloisons, doublages, plafonds et peinture.	PERROTIN 01800 Meximieux	Plus value de 1 770,00 € <i>Nouveau montant du marché :</i> 68 463,65 €
Avenant n°2 au marché de travaux pour la rénovation et l'extension de l'école primaire de Ceyzérieu – Lot n°2 démolition, désamiantage, déplombage.	MUTTONI Pierre & Fils 01300 Belley	Plus value de 1 200,00 € <i>Nouveau montant du marché :</i> 97 749,00 €

- de la création d'une régie de recettes pour le service « musée Escalé Haut-Rhône.

FINANCES

3.- Approbation du rapport de la CLECT n°2

M. Chevat, Vice-président chargé des finances, rappelle le contenu du rapport de la CLECT présenté préalablement à la présente séance du conseil communautaire. Il souligne que ce rapport a été adopté par les membres de la CLECT.

Le conseil communautaire adopte le rapport de la CLECT à l'unanimité.

4.- Approbation des attributions de compensation dérogatoires année pleine 2015 et suivantes et dérogatoires 2014 (prorata)

M. Chevat rappelle la séance du 15 janvier 2014, date à laquelle, les attributions de compensations ont été approuvées par le conseil communautaire permettant de maintenir une pression fiscale identique pour les contribuables de la communauté de communes Bugey Sud.

Il précise la réception de l'arrêté préfectoral en date du 18 mars 2014 qui approuve les nouveaux statuts de la Communauté de communes Bugey Sud applicables au 1^{er} avril 2014.

Par conséquent M. Chevat propose à l'assemblée de se prononcer sur les attributions de compensations dérogatoires qui correspondent aux compétences exercées par Bugey Sud au 1^{er} avril 2014.

Considérant que pour 2014 l'exercice de certaines compétences ne correspond pas à une année civile, M. Chevat explique qu'il y a lieu de calculer un prorata pour l'AC 2014 et de calculer une AC correspondant à une année pleine pour les années 2015 et suivantes.

M. Chevat propose de déterminer le montant des AC pour l'année 2014 et 2015 et suivantes telles que définies dans le tableau ci-dessous et souligne que celles-ci, pour être effectives, doivent être adoptées à l'unanimité car dérogatoires.

Il rappelle que la commission d'évaluation des charges transférées, a adopté le rapport et les propositions faisant l'objet de la présente délibération.

M. Chevat donne lecture des AC dérogatoires année pleine 2015 et suivantes et l'AC dérogatoire 2014 avec prorata.

AC 2015 et suivantes (année pleine)

	Fiscalité Transférée	Charges transférées	Charges restituées	AC année pleine
AMBLEON	1 972,55	-11 439,00	-	-9 466,45
ANDERT ET CONDON	19 053,88	-1 485,00	-	17 568,88
ARBIGNIEU	26 470,92	-14 214,00	-	12 256,92
ARMIX	668,92	-4 439,00	-	-3 770,08
ARTEMARE	60 534,00	-97 627,00	-	-37 093,00
BELLEY	2 690 540,06	-249 504,00	-	2 441 036,06
BEON	43 149,13	-21 483,00	730,00	22 396,13
BREGNIER-CORDON	294 348,80	-37 400,00	54 129,96	311 078,76
BRENS	289 861,04	-6 875,00	-	282 986,04
BURBANCHE	10 998,06	-18 743,00	-	-7 744,94
CEYZERIEU	11 315,32	-148 615,00	1 022,00	-136 277,68
CHAZEY-BONS	237 052,12	-38 842,00	-	198 210,12
CHEIGNIEU	7 016,49	-26 634,00	-	-19 617,51
COLOMIEU	-7 732,55	-6 753,00	11 026,18	-3 459,37
CONTREVOZ	18 112,95	-30 540,00	-	-12 427,05
CONZIEU	2 727,19	-10 528,00	-	-7 800,81
CRESSIN- ROCHEFORT	146 962,24	-26 946,00	-	120 016,24
CULOZ	1 353 568,83	-180 807,00	1 199,00	1 173 960,83
CUZIEU	10 056,31	-55 297,00	-	-45 240,69
FLAXIEU	954,58	1 711,00	-	2 665,58
IZIEU	4 681,26	0,00	16 792,51	21 473,77
LAVOURS	103 788,43	-14 243,00	727,00	90 272,43
MAGNIEU	-470 400,48	-36 507,00	-	-506 907,48
MARIGNIEU	7 706,98	2 721,00	-	10 427,98
MASSIGNIEU	180 217,61	-25 251,00	-	154 966,61
MURS ET GELIGNIEUX	176 910,83	-53 020,00	-	123 890,83
NATTAGES	111 508,72	-49 710,00	-	61 798,72
PARVES	16 985,03	-25 866,00	-	-8 880,97
PEYRIEU	197 619,87	2 425,00	-	200 044,87
POLLIEU	7 329,64	-2 708,00	-	4 621,64
PREMEYZEL	8 622,40	-7 870,00	-	752,40
PUGIEU	13 458,07	-17 057,00	-	-3 598,93
ROSSILLON	6 027,59	-23 436,00	-	-17 408,41
ST BENOIT	31 944,10	0,00	41 660,18	73 604,28
ST BOIS	-8 384,90	-1 925,00	20 197,39	9 887,49
ST CHAMP	9 348,71	-1 217,00	-	8 131,71
ST GERMAIN	17 424,42	-1 776,00	-	15 648,42
ST MARTIN B	19 584,54	-44 857,00	-	-25 272,46
VIRIEU LE GRAND	112 405,32	-167 572,00	9 500,00	-45 666,68
VIRIGNIN	243 883,05	-6 000,00	-	237 883,05
VONGNES	9 374,61	3 215,00	-	12 589,61
TOTAL	6 017 666,64	-1 457 114,00	156 984,22	4 717 536,86

AC 2014 avec prorata

Prorata sur charges transférées	Prorata sur charges restituées	AC année pleine + prorata sur charges trasférées - prorata sur charges restituées
3 367,00	0,00	-6 099,45
1 738,50	0,00	19 307,38
8 063,75	0,00	20 320,67
0,00	0,00	-3 770,08
10 991,25	0,00	-26 101,75
111 643,75	0,00	2 552 679,81
2 960,50	0,00	25 356,63
6 000,00	-5 449,50	311 629,26
10 109,00	0,00	293 095,04
0,00	0,00	-7 744,94
21 632,25	0,00	-114 645,43
14 556,50	0,00	212 766,62
0,00	0,00	-19 617,51
1 216,00	-1 141,88	-3 385,25
13 858,50	0,00	1 431,45
3 880,75	0,00	-3 920,06
9 200,00	0,00	129 216,24
12 700,25	0,00	1 186 661,08
8 490,25	0,00	-36 750,44
372,00	0,00	3 037,58
0,00	-22,50	21 451,27
2 021,75	0,00	92 294,18
10 267,00	0,00	-496 640,48
201,50	0,00	10 629,48
11 758,25	0,00	166 724,86
14 812,50	0,00	138 703,33
16 035,25	0,00	77 833,97
8 195,00	0,00	-685,97
5 733,75	0,00	205 778,62
895,75	0,00	5 517,39
1 390,75	0,00	2 143,15
2 208,50	0,00	-1 390,43
1 875,00	0,00	-15 533,41
0,00	-4 050,00	69 554,28
210,50	-2 255,63	7 842,37
867,25	0,00	8 998,96
2 021,00	0,00	17 669,42
6 506,75	0,00	-18 765,71
22 112,75	-1 000,00	-24 553,93
8 460,00	0,00	246 343,05
139,00	0,00	12 728,61
356 492,50	-13 919,50	5 060 109,86

Le conseil communautaire adopte le montant des AC dérogatoires 2014, 2015 et suivantes à l'unanimité.

Arrivée de Mme Caminet.

Départ de M. Mériaudeau – pouvoir à M. Bonnard

5.- Comptes administratifs 2013 (budget principal et budgets annexes)

M. Chevat présente les comptes administratifs des budgets principaux et annexes des Communautés de communes Belley Bas-Bugey, Bugey Arène Furans, du Colombier et Terre d'Eaux.

MM. Fognini, Ramon, Chaput et Vuillerod se retirent au moment du vote du compte administratif qui concerne la Communauté de communes qu'ils présidaient jusqu'au 31 décembre 2013.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs tels que présentés, arrête les résultats définitifs et décide de leur affectation de la manière proposée (voir tableaux ci-annexés).

6.- Comptes de gestion 2013 (budget principal et budgets annexes)

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des budgets principaux et annexes des Communautés de communes Belley Bas-Bugey, Bugey Arène Furans, du Colombier et Terre d'Eaux et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7.- Affectation des résultats 2013

Voir point n°8

8.- Budgets primitifs 2014 (budget principal et budgets annexes)

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité :

- le budget primitif **principal 2014**. Il s'équilibre à 16 649 804,50 € en section de fonctionnement et à 10 399 958,66 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **atelier-relais**. Il s'équilibre à 65 800 € en section de fonctionnement et à 1 066 000 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **SPANC**. Il s'équilibre à 60 000 € en section de fonctionnement et à 1 797,36 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **Maison médicale**. Il s'équilibre à 114 400 € en section de fonctionnement et à 251 495,70 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **Assainissement**. Il s'équilibre à 19 676,76 € en section de fonctionnement et à 789 307,34 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **Développement industriel**. Il s'équilibre à 10 000 € en section de fonctionnement et à 60 355,53 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **ADS**. Il s'équilibre à 179 866,39 € en section de fonctionnement et à 3 839,10 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **Maison de la presse**. Il s'équilibre à 25 063,11 € en section de fonctionnement et à 13 724,41 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **Lotissement PAF 2 à Béon**. Il s'équilibre à 33 545,45 € en section de fonctionnement et à 40 000 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **ZA en Sauvy à Virieu-le-Grand**. Il s'équilibre à 59 576,02 € en section de fonctionnement et à 58 063,83 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **Port de plaisance à Virignin**. Il s'équilibre à 33 498 € en section de fonctionnement et à 1 645 254,08 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **ZA Pré du pont à Brens**. Il s'équilibre à 151 461,92 € en section de fonctionnement et à 123 461,92 € en section d'investissement.
- le budget annexe primitif 2014 **ZA Ousson nord à Magnieu**. Il s'équilibre à 91 196,05 € en section de fonctionnement et à 18 303,05 € en section d'investissement.

- le budget annexe primitif 2014 **ZAC de la Picardière à Virignin**. Il s'équilibre à 1 642 550,07 € en section de fonctionnement et à 1 485 500,07 € en section d'investissement.

- le budget annexe primitif 2014 **Camping site du lac de Virieu-le-Grand**. Il s'équilibre à 53 015,22 € en section de fonctionnement et à 78 562,21 € en section d'investissement.

- le budget annexe primitif 2014 **AR Orofusion**. Il s'équilibre à 31 000 € en section de fonctionnement et à 118 717,18 € en section d'investissement.

- le budget annexe primitif 2014 **Photovoltaïque**. Il s'équilibre à 8 851,59 € en section de fonctionnement et à 6 200,00 € en section d'investissement.

9.- Taux d'imposition 2014

M. Chevat informe les membres du conseil communautaire qu'il faut procéder au vote des taux des impôts locaux pour l'année 2014. Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 11 mars 2014 et du bureau du 12 mars 2014, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 comme suit :

- taxe d'habitation : 3,62 %
- taxe sur le foncier bâti : 3,57 %
- taxe sur le foncier non bâti : 11,97 %
- cotisation foncière des entreprises : 24,74 %

10.- Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (périmètres SIVOM et ex-CCTE)

10.1.- Taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire du Bugey Sud à l'exclusion des communes de Colomieu, Brégnier-Cordon, Izieu, Saint Bois et Saint Benoit pour 2014

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte les taux de TEOM suivants :

Zone de perception	Bases prévisionnelles 2014	Taux votés pour 2014	Produits attendus 2014
Zone 1	26 048 334,00	8,22 %	2 141 173,05 €
Zone 2	10 976,00	5,75 %	631,12 €
		Total	2 141 804,17 €

10.2.-Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur les communes de Colomieu, Brégnier-Cordon, Izieu, Saint Bois et Saint Benoit pour 2014

M. le Président rappelle au conseil communautaire le taux 2013 de TEOM sur les communes Colomieu, Brégnier-Cordon, Izieu, Saint Bois et Saint Benoit de **7,37%** et propose de le porter pour 2014 à **7,65%**. A l'unanimité, le conseil communautaire adopte les taux de TEOM suivants :

Zone de perception	Bases prévisionnelles 2014	Taux votés pour 2014	Produits attendus 2014
Zone unique	1 635 204,00	7,65 %	125 093,11 €

11.- Subvention 2014 à l'Office de tourisme « Belley Bugey Sud Tourisme »

M. Chevat rappelle que la convention d'objectifs entre la communauté de communes et l'Office de Tourisme « Belley Bugey Sud Tourisme » sera adoptée au cours de la présente séance.

Considérant qu'il y a lieu de fixer le montant de la subvention pour l'année 2014 conformément à l'article 4 de la dite convention qui précise que la communauté de communes fixera annuellement par délibération l'attribution de crédits de fonctionnement, il propose d'attribuer au titre de l'exercice 2014 une subvention d'un montant provisoirement arrêté à la somme de 300 000 €, destinée à couvrir les frais de fonctionnement courant de l'association. Ce montant comprend le reversement du produit de la taxe de séjour de l'exercice 2012 encaissé en 2013.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

12.- Assujettissement des budgets annexes à la TVA

Considérant la nécessité d'individualiser certaines opérations dans un budget annexe spécifique pour assurer un meilleur suivi comptable et fiscal, M. Chevat propose au conseil communautaire d'assujettir à la TVA les activités des budgets annexes désignés ci-dessus et de retenir le trimestre comme périodicité d'établissement des déclarations.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

13.- Avenant n°9 à intervenir avec les 22 communes adhérentes au service ADS et la Communauté de communes Bugey Sud « Prévisionnel Service ADS Année 2014 »

M. le Président rappelle que cette répartition a été présentée au comité de pilotage des communes le 17 février 2014 et validée par les 22 communes réunies en assemblée générale le 6 mars 2014 à Culoz.

Il rappelle également que le prévisionnel 2014 est de 126 305 € à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de l'année 2013.

M. le Président donne lecture de l'avenant n°9 à intervenir entre les communes membres du service ADS et la Communauté de communes Bugey Sud ; avenant qui précise le montant de la participation pour l'année 2014 et de son échéancier de versement.

Cela se résume comme suit :

ÉCHÉANCIER DES VERSEMENTS SUIVANT LE NOMBRE DE DOSSIER DE L'ANNÉE 2013								pour le 1er trimestre 2015	
Communes	PF2013	Taux d'inflation INSEE MOY année 2013	Dossiers 2013	Prévisionnel 2014				57,32% de la part fixe VERSE LE 15 12 2014 POUR 1ER TRIMESTRE 2015	
		année 2014		VERSEMENT FONCTIONNEMENT 2013 ET 2014					
		1,00%		15/12/13	01/03/14	01/06/14	01/09/14	Calcul	arrondie
		arrondi à € le + proche		W	X	Y	Z		
Andert-Condou	885,00	894,00	23	507,00	1 009,00	1 009,00	1 009,00	512,441	512,000
Anglefort	3 211,00	3 243,00	72	1 841,00	3 074,00	3 074,00	3 074,00	1 858,888	1 859,000
Arbignieu	1 550,00	1 566,00	14	888,00	421,00	421,00	421,00	897,631	898,000
Artemare	2 593,58	2 620,00	45	-	2 305,00	2 305,00	2 305,00	1 501,784	1 502,000
Béon	885,00	894,00	10	507,00	343,00	343,00	344,00	512,441	512,000
Brens	3 211,00	3 243,00	46	1 841,00	1 742,00	1 742,00	1 743,00	1 858,888	1 859,000
Chanay	997,00	1 007,00	46	571,00	2 166,00	2 166,00	2 165,00	577,212	577,000
Chazey-Bons	2 104,00	2 125,00	49	1 206,00	2 108,00	2 108,00	2 107,00	1 218,050	1 218,000
Corbonod	2 878,00	2 907,00	68	1 650,00	2 933,00	2 933,00	2 933,00	1 666,292	1 666,000
Cressin rochefort	1 219,00	1 231,00	17	699,00	871,00	871,00	171,00	705,609	706,000
Culoz	3 986,00	4 026,00	138	2 285,00	6 306,00	6 306,00	6 307,00	2 307,703	2 308,000
Flaxieu	111,00	112,00	2	64,00	81,00	81,00	81,00	64,198	64,000
Magnieu	1 329,00	1 342,00	32	762,00	1 385,00	1 385,00	1 385,00	769,234	769,000
Massignieu de Rives	2 214,00	2 236,00	34	1 269,00	1 318,00	1 318,00	1 319,00	1 281,675	1 282,000
Murs et Gélignieux	664,00	671,00	18	381,00	795,00	795,00	795,00	384,617	385,000
Nattages	3 322,00	3 355,00	24	1 904,00	595,00	595,00	594,00	1 923,086	1 923,000
Parves	1 329,00	1 342,00	10	762,00	258,00	258,00	259,00	769,234	769,000
Peyrieu	2 657,00	2 684,00	41	1 523,00	1 592,00	1 592,00	1 593,00	1 538,469	1 538,000
Seysssel	1 772,00	1 790,00	34	1 016,00	1 403,00	1 403,00	1 402,00	1 026,028	1 026,000
Virieu le Grand	2 104,00	2 125,00	43	1 206,00	1 800,00	1 800,00	1 801,00	1 218,050	1 218,000
Virignin	2 214,00	2 236,00	46	1 269,00	1 933,00	1 933,00	1 933,00	1 281,675	1 282,000
Vongnes	221,00	223,00	10	127,00	512,00	512,00	386,00	127,824	128,000
TOTAL	41 456,58	41 872,00	822	22 278,00	34 950,00	34 950,00	34 127,00	24 001,030	24 001,00
				126 305,00					
				104 027,00				24 001,00	
				128 028,00					

A l'unanimité, le conseil communautaire prend acte du nombre de dossiers de l'année 2013, approuve la répartition présentée ci-dessus et autorise M. le Président à signer l'avenant n°9 à intervenir avec les 22 communes mentionnées plus avant.

14.- Convention de partenariat avec les Brigades Vertes pour l'achat de prestations d'insertion

La Communauté de communes doit assurer l'entretien régulier des espaces verts de plusieurs équipements intercommunaux (zones d'activités, ViaRhôna, site du lac de Virieu-le-Grand, maison médicale, base aviron, port de plaisance ...). Elle souhaite confier ces travaux à une association d'insertion : Les Brigades Vertes.

Il convient donc d'établir une convention de partenariat dont l'objet, au travers des ces travaux, est de participer à la réinsertion professionnelle de publics durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Les clauses de cette convention concernent plus particulièrement le statut des publics concernés, la nature des prestations confiées, la préparation, la coordination et l'exécution des tâches ainsi que le contrôle de leur bonne exécution, le coût des prestations et les modalités de paiement, les conditions de résiliation ...

Cette convention prendra fin au 31 décembre 2014.

Le conseil communautaire accepte les termes de la convention de partenariat avec les Brigades Vertes pour l'achat de prestations d'insertion à l'unanimité.

TOURISME

15.- Convention d'objectifs avec l'Office de tourisme « Belley Bugey Sud Tourisme »

M. Guillard, Vice-président chargé du tourisme, de la culture et du patrimoine, rappelle que le conseil communautaire, lors de sa séance du 13 février 2014, a décidé d'instituer un office de tourisme communautaire à statut associatif, dénommé Belley Bugey Sud Tourisme. Il précise que le conseil communautaire, toujours lors de sa séance du 13 février 2014, a désigné les 8 représentants élus de la Communauté de communes et les a chargés de la mise en place de l'association.

L'assemblée générale de Belley Bugey Sud Tourisme s'est ainsi tenue le 12 mars 2014. Elle a permis d'élire les 10 membres du collège des professionnels du tourisme et représentants des associations et les 5 membres du collège des membres individuels. Le conseil d'administration, qui a suivi, a permis d'élire les membres du bureau : Président, 1^{er} Vice-Président, 2^{ème} Vice-Président, Secrétaire, Trésorier et deux membres de droit de la Communauté de communes.

Il convient maintenant de préciser les missions que la Communauté de communes Bugey Sud souhaite confier à Belley Bugey Sud Tourisme et de formaliser ces relations partenariales par le biais d'une convention d'objectifs.

Au préalable, M. Guillard indique que la convention d'objectifs aura une durée d'une année afin de tenir compte des préconisations et des orientations qui seront prises à l'issue de l'étude stratégique menée en 2014.

M. Guillard ajoute que la délégation de missions s'effectue dans le respect des dispositions de loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 relative à la répartition des compétences dans le domaine du tourisme.

Il explique que la convention propose de confier à Belley Bugey Sud Tourisme les missions suivantes : l'accueil, l'information, la promotion et la communication touristique, l'animation et la coordination des acteurs touristiques, l'animation locale (coordination de manifestations d'intérêt communautaire type Journées Européennes du Patrimoine, visites commentées des communes...).

La convention prévoit également les modalités d'organisation de l'office de tourisme, en termes de locaux, de personnel, de périodes et d'horaires d'ouverture.

M. Guillard précise que le siège de l'office de tourisme est situé 34, Grande rue à Belley. Un bureau touristique sera également ouvert à Culoz, un deuxième à Virieu-le-Grand, et un troisième à Brégnier-Cordon au Musée Escalé Haut-Rhône. M. Guillard ajoute que les horaires de ces bureaux d'information touristique, définis pour l'année 2014, ont fait l'objet d'une concertation dans le cadre du groupe de travail tourisme, du comité de pilotage intercommunalité et du bureau communautaire.

La convention définit également les modalités de financement de l'Office de tourisme (conditions et périodicité de versement de la subvention).

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs entre la communauté de communes Bugey Sud et Belley Bugey Sud Tourisme.

16.- Site portuaire de Virignin - Convention de passage avec M. Capitan et MM. Bel

M. Guillard rappelle l'aménagement du site portuaire de Virignin dont la seconde phase (terrassements, VRD, équipements lacustres, espaces verts) est en cours actuellement.

Il explique que ces travaux demandent d'enfouir dans le sol des artères de télécommunications ainsi que leurs dispositifs annexes à 0,90 mètres de profondeur.

Une partie de ces travaux aura lieu sur domaine privé ce qui implique de mettre en place des conventions de passage avec les propriétaires des parcelles concernées.

Il s'agit de :

- M. Jean-Michel CAPITAN pour la parcelle n°B888 située au lieu-dit La Grobaz et exploitée par MM. Jean-François et Patrick BEL.
- MM. Jean-François et Patrick BEL pour la parcelle n°B1405 située au lieu-dit La Grobaz.

Ces conventions prévoient notamment :

- les droits de servitudes consentis à la Communauté de communes ainsi que ses obligations,
- les droits et obligations du propriétaire du terrain,
- la durée de la convention (à savoir pendant toute la durée d'exploitation des artères de télécommunications ou jusqu'à leur enlèvement par la Communauté de communes),
- l'absence de versement d'indemnité par la Communauté de communes,
- la publicité de la convention notamment vis-à-vis des personnes susceptibles d'acquiescer des droits sur les parcelles concernées.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les termes des conventions telles que présentées.

17.- Convention avec Réseau Ferré de France et l'association « Les Vélos Rails du Bugey »

M. Guillard rappelle l'activité de l'association « Les Vélos Rails du Bugey » dont l'objectif est de contribuer au développement touristique et culturel du bas-Bugey en organisant des circulations de cyclo-draisines entre Chazey-Bons et Virieu-le-Grand.

Cette attraction, née en 2008, a accueilli environ 10 000 visiteurs depuis sa création et constitue aujourd'hui un produit touristique important et reconnu sur le territoire communautaire.

Cependant, la remise en état de la voie conjuguée aux nouvelles réglementations émanant de Réseau Ferré de France ont empêché Les Vélo Rails du Bugey de fonctionner pendant près de deux ans.

M. Guillard explique que Réseau Ferré de France exige que le matériel utilisé par l'association ainsi que les conditions d'exploitation soient scrupuleusement compatibles avec sa réglementation.

De plus, Réseau Ferré de France exige que la mise à disposition de la voie se fasse au bénéfice d'une collectivité locale qui peut ensuite en confier l'exploitation à une association.

Cette mise à disposition s'effectue par le biais d'une convention tripartite entre Réseau Ferré de France, la Communauté de communes et l'association « Les Vélos Rails du Bugey ».

M. Guillard explique que cette convention a été présentée à la Communauté de communes lors d'une réunion en Sous-préfecture de Belley le 18 février dernier. Il souligne que son contenu a fait l'objet de plusieurs allers et retours avec les services de Réseau Ferré de France.

La convention prévoit notamment :

- les coordonnées et les caractéristiques du tronçon de la voie concernée,
- les périodes d'utilisation et les autorisations d'accès,
- les dispositions relatives à l'exploitation et à la sécurité,
- les dispositions relatives aux responsabilités de chaque partie et à la nécessité pour l'exploitant de souscrire une assurance responsabilité civile,
- la durée de l'autorisation (5 ans) et le montant de la redevance (qui sera entièrement pris en charge par l'exploitant),
- la garantie apportée par la Communauté de communes,
- les conditions relatives au changement d'exploitant et à la résiliation de la convention.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les termes de la convention tels que présentés et souhaite que cette opération fasse l'objet d'une seconde convention régissant les relations entre la Communauté de communes et l'association « Les Vélos Rails du Bugey ».

18.- Questions diverses

• M. Ramon informe l'assemblée de l'installation d'un kinésithérapeute et d'un dentiste au sein de la maison médicale de Virieu-le-Grand.

• M. Leriget adresse ses remerciements à l'ensemble du personnel de la Communauté de communes pour son implication et son état d'esprit notamment au cours des deux dernières années.

• Avant de clore la séance, M. le Président, dans un discours de fin de mandat remercie les élus communautaires, les conseils municipaux et les services pour la mise en fonction de Bugey Sud au 2 janvier 2014. M. le Président a souhaité s'adresser très solennellement à tous les élus qui ont fait le choix de ne pas se représenter aux élections municipales et les remercier pour leur investissement, leur dévouement au service de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h.45

**Le Président,
M. René VUILLEROD**



**Le Secrétaire de séance,
M. Bernard PUTHOD**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Puthod', written in a cursive style.

Annexe n°1 : Compte administratif Communauté de communes Belley Bas-Bugey

CONSTATATION ET AFFECTATION DES RESULTATS

CCBBB

ANNEE 2013		BG	Z.A Prés du Pont	Z.A Ousson Nord	Z.A la picardière	Port de Plaisance	Atelier Relais	SPANC
Dfonc	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 345 561.49	140 195.79	201 918.42	2 606 519.59	83 063.14	0.00	48 571.28
Rfonc	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 487 054.18	123 461.92	113 692.42	1 654 028.87	90 113.00	0.00	74 374.64
RFunc-DFunc	RESULTATS DE L'EXERCICE	2 141 492.69				7 049.86	0.00	25 803.36
	DEFICIT		-16 733.87	-88 226.00	-952 490.72			
	RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	780 180.68	16 733.87	88 226.00	952 490.72	-3 715.00		-25 162.26
	TOTAL RESULTAT A AFFECTER	2 921 673.37				3 334.86	0.00	641.10
	DEFICIT							
	DEPENSES INVESTISSEMENT	4 109 178.79	123 461.92	18 303.05	1 485 500.07	45 933.56	302 785.38	0.00
	DEFICIT INV N-1	957 192.68	125 868.06	149 520.96	1 863 515.09	2 953.53		4 444.15
Dinv	TOTAL DEPENSES	5 066 371.47	249 329.98	167 824.01	3 349 015.16	48 887.09	302 785.38	4 444.15
	RECETTES INVESTISSEMENT	3 445 404.76	249 329.98	167 824.01	3 349 015.16	121 389.64	0.00	4 238.79
	REPORT INVESTISSEMENT N-1						0.00	0.00
Rinv	TOTAL RECETTES	3 445 404.76	249 329.98	167 824.01	3 349 015.16	121 389.64	0.00	4 238.79
	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT							
Rinv-Dinv	BESOIN DE FINANCEMENT	1 620 966.71					302 785.38	205.36
	EXCEDENT DE FINANCEMENT					72 502.55		
	SOLDE EXECUTION DES Restes à Réaliser							
	RAR DEPENSES	1 453 558.00		0.00	0.00	495 000.00	730 000.00	0.00
	RAR RECETTES	273 137.00		0.00	0.00	236 403.36	350 000.00	0.00
RAR R- RAR D	BESOIN DE FINANCEMENT	1 180 421.00		0.00	0.00	258 596.64	380 000.00	0.00
	EXCEDENT DES RAR		0.00					
	BESOIN EN INVESTISSEMENT	2 801 387.71		0.00		186 094.09	682 785.38	205.36
	REPORT EN INVESTISSEMENT		0.00	0.00	0.00			0.00
1068	AFFECTATION	2 801 387.71	0.00		0.00	3 334.86	0.00	205.36
002	REPORT EN FONCTIONNEMENT	120 285.66	0.00	0.00	0.00	0.00		435.74

Annexe n°2 : Compte administratif Communauté de communes Bugey Arène Furans

CONSTATATION ET AFFECTATION DES RESULTATS

CCBAF

ANNEE 2013		BG	M Médicale	Maison Presse	le Lac	ZA Sauvy
Dfonc	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	356 990.13	34 624.76	1 866.88	19 673.22	0.00
Rfonc	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	323 664.31	16 763.75	8 207.77	158.00	0.00
Rfonc-Dfonc	RESULTATS DE L'EXERCICE			6 340.89		0.00
	DEFICIT	-33 325.82	-17 861.01		-19 515.22	
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	329 710.28	-33 632.61	14 243.03		1 630.42
	TOTAL RESULTAT A AFFECTER	296 384.46		20 583.92		1 630.42
	DEFICIT		-51 493.62		-19 515.22	
	DEPENSES INVESTISSEMENT	44 504.14	164 308.79	3 974.11	0.00	
	DEFICIT INV N-1		63 615.84	3 814.30	69 152.22	
Dinv	TOTAL DEPENSES	44 504.14	227 924.63	7 788.41	69 152.22	0.00
	RECETTES INVESTISSEMENT	106 396.23	39 281.20	3 814.30	16 934.01	
	REPORT INVESTISSEMENT N-1	206 610.29				118.23
Rinv	TOTAL RECETTES	313 006.52	39 281.20	3 814.30	16 934.01	118.23
	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT					
	BESOIN DE FINANCEMENT	0.00	188 643.43	3 974.11	52 218.21	
Rinv-Dinv	EXCEDENT DE FINANCEMENT	268 502.38				118.23
	SOLDE EXECUTION DES Restes à Réaliser					
	RAR DEPENSES	444 713.58	29 899.72	0.00	6 344.00	0.00
	RAR RECETTES		228 543.64	0.00	58 562.21	0.00
RAR R- RAR D	BESOIN DE FINANCEMENT	444 713.58				0.00
	EXCEDENT DES RAR		198 643.92		52 218.21	
	BESOIN EN INVESTISSEMENT	176 211.20		3 974.11		
	REPORT EN INVESTISSEMENT		10 000.49		0.00	118.23
1068	AFFECTATION	176 211.20	0.00	3 974.11	0.00	
002	REPORT EN FONCTIONNEMENT	120 173.26	-51 493.62	16 609.81	-19 515.22	1 630.42

Annexe n°3 : Compte administratif Communauté de communes du Colombier

CONSTATATION ET AFFECTATION DES RESULTATS

CCC

ANNEE 2013		BG	ADS	PHOTO	BA	LOTISSEMENT	SPANC
Dfonc	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	933 278.53	121 734.45	738.80	729 785.86	26 306.01	0.00
Rfonc	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 105 115.35	124 937.53	4 247.48	724 222.55	47 925.73	0.00
Rfonc-Dfonc	RESULTATS DE L'EXERCICE	171 836.82	3 203.08	3 508.68		21 619.72	0.00
	DEFICIT				-5 563.31		
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	328 712.10	45 690.31	-757.09	5 563.31	0.00	81.02
	TOTAL RESULTAT A AFFECTER	500 548.92	48 893.39	2 751.59	0.00	21 619.72	81.02
	DEFICIT						
	DEPENSES INVESTISSEMENT	792 722.13	3 312.53	2 731.29	710 494.86	11 925.73	0.00
	DEFICIT INV N-1	77 495.02	2 632.49				
Dinv	TOTAL DEPENSES	870 217.15	5 945.02	2 731.29	710 494.86	11 925.73	0.00
	RECETTES INVESTISSEMENT	1 549 566.79	5 984.12		729 785.86	26 306.01	0.00
	REPORT INVESTISSEMENT N-1	0.00		3 059.82	31 064.53	13 693.99	0.00
Rinv	TOTAL RECETTES	1 549 566.79	5 984.12	3 059.82	760 850.39	40 000.00	0.00
	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT						
Rinv-Dinv	BESOIN DE FINANCEMENT	0.00					
	EXCEDENT DE FINANCEMENT	679 349.64	39.10	328.53	50 355.53	28 074.27	0.00
	SOLDE EXECUTION DES Restes à Réaliser						
	RAR DEPENSES	1 443 348.39	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	RAR RECETTES	498 805.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RAR R- RAR D	BESOIN DE FINANCEMENT	944 543.39	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	EXCEDENT DES RAR						
	BESOIN EN INVESTISSEMENT	265 193.75	0.00	0.00			
	REPORT EN INVESTISSEMENT		39.10	328.53	50 355.53	28 074.27	0.00
1058	AFFECTATION	265 193.75	0.00		0.00		
002	REPORT EN FONCTIONNEMENT	235 355.17	48 893.39	2 751.59	0.00	21 619.72	81.02

Annexe n°4 : Compte administratif Communauté de communes Terre d'Eaux

CCTE

CONSTATATION ET AFFECTATION DES RESULTATS

ANNEE 2013		BG	Assainissement	Orofusion
Dfonc	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 185 238.50	258 180.25	12 483.02
Rfonc	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 459 889.91	336 474.19	30 850.20
Rfonc-Dfonc	RESULTATS DE L'EXERCICE	274 651.41	78 293.94	18 367.18
	DEFICIT			
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	2 081 160.83	-58 617.18	0.00
	TOTAL RESULTAT A AFFECTER	2 355 812.24	19 676.76	18 367.18
	DEFICIT			
	DEPENSES INVESTISSEMENT	1 934 912.12	900 898.15	41 633.74
	DEFICIT INV N-1		439 514.12	39 303.42
Dinv	TOTAL DEPENSES	1 934 912.12	1 340 412.27	80 937.16
	RECETTES INVESTISSEMENT	198 654.48	1 909 719.61	7 185.88
	REPORT INVESTISSEMENT N-1	106 521.23		
Rinv	TOTAL RECETTES	305 175.71	1 909 719.61	7 185.88
	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT			
Rinv-Dinv	BESOIN DE FINANCEMENT	1 629 736.41		73 751.28
	EXCEDENT DE FINANCEMENT		569 307.34	
	SOLDE EXECUTION DES Restes à Réaliser			
	RAR DEPENSES	457 365.00	735 000.00	0.00
	RAR RECETTES	4 200.00	220 000.00	0.00
RAR R- RAR D	BESOIN DE FINANCEMENT	453 165.00	515 000.00	
	EXCEDENT DES RAR			
	BESOIN EN INVESTISSEMENT	2 082 901.41		73 751.28
	REPORT EN INVESTISSEMENT		54 307.34	
1068	AFFECTATION	2 082 901.41	0.00	18 367.18
002	REPORT EN FONCTIONNEMENT	272 910.83	19 676.76	0.00